



Dans ce numéro :

Le système ADAMS	2
Recul de l'emploi associatif	2
L'abandon du DIC maintenu	3
La gouvernance, un effet de mode ?	3
Le droit d'entrée	3
Football insolite !	3
Fais-nous rêver	4
Vers une nouvelle politique de soutien des associations	4
Accident du travail du bénévole	4
Nuit du Sport 2012	5
Colloque Sport-Santé	6
Enfin un vélodrome couvert en Ile-de-France	6
Colloque Européen sur le bénévolat	7
Un centre du sport Français	7
Forum du sport Yvelinois	7
La FSGT rétablie dans ses droits	8
Création du comité stratégique	8
La potion magique de Noah	8
CIO : Séminaire pour villes candidates	8
TAS, Tribunal Administratif du Sport	9
Saga sur l'AMA	9
Echos 94	10

Une rigueur excessive ??? Bonne année !!!

Loin de moi l'idée de porter un jugement sur les mesures prises face à la crise européenne. Tous les indices concordent pour se préparer à des réductions dans les dépenses de l'Etat dont il est difficile de mesurer l'ampleur tant les évolutions sont rapides. L'incertitude devient alors la seule certitude que l'on peut avoir sur l'avenir de notre pays qui est lié à celui de toute l'Europe, et même au-delà.

Le sport, comme tout le secteur associatif, ne va pas échapper aux restrictions qui pourraient être drastiques, et devra participer à l'effort national, la rigueur sera-t-elle dès lors équitable? A l'annonce du projet de budget de notre ministère, on peut en douter, les analystes annoncent une réduction de **54% pour le sport pour tous** que le CNDS, en augmentation, ne devrait compenser que partiellement.

Dans le cadre de la discussion du budget à l'Assemblée Nationale le 27 Octobre dernier, notre ministre David Douillet a déclaré : « *A mon sens, le sport qui a joué le jeu de la RGPP n'a pas eu à en souffrir.(...) Certes les effectifs diminuent du fait du non remplacement d'une personne sur deux partant à la retraite, mais la RGPP offre l'opportunité de remettre en question nos modes de fonctionnement.(...) Si la quantité diminue, la qualité est au rendez-vous.* » On ne peut qu'être inquiet quand on sait que les collectivités territoriales mises à contribution sont assez loin majoritairement de partager cet optimisme, et ceci toutes tendances confondues. Lorsque le budget sera voté définitivement, on aura une plus grande lisibilité en l'examinant en détail, ce qui sera fait par le mouvement sportif.

Cette crise ne doit pas conduire à un catastrophisme qui serait la pire des choses pour notre société et le mouvement sportif. Comme les anciens aiment à le dire « **on en a vu d'autres** ». On devra donc savoir rebondir à la première occasion, sans doute nous faudra-t-il être patient.

Dès lors, nous allons œuvrer pour que le sport continue à avoir toute sa place dans notre pays. Le mouvement associatif sait être solidaire et montrer sa capacité à se mobiliser pour le bien vivre ensemble ; il s'inscrit encore plus dans l'avenir de la nation.

L'année 2012 sera aussi celle de l'olympisme dont les valeurs sont universelles et reconnues dans le monde entier. Je souhaite donc d'ores et déjà une très bonne année olympique à tous nos athlètes et tout particulièrement à celles et ceux du Val de Marne s'ils sont sélectionnés. Dans le même temps le comité directeur du CDOS Val de Marnais adresse à toutes les dirigeantes et à tous les dirigeants bénévoles, et aussi aux salariés tous ses meilleurs vœux. Nous n'oublierons pas les élus(es) des collectivités qui doivent continuer à soutenir le sport, on compte sur eux, ils peuvent compter sur nous.

Le président
Christian LOPES

Le système ADAMS

Récemment, les avocats de Jeannie Longo ont contesté son appartenance au « groupe cible » dans le cadre d'une procédure pour trois défauts de localisation. Le système international ADAMS est utilisé pour localiser un certain nombre de sportifs afin de procéder à des contrôles anti dopages inopinés. Explications !

Qui est concerné en France ?

Ils seraient environ 450 athlètes français soumis à ce régime draconien. Ils sont désignés par l'AFLD pour un an, ils sont choisis sur la liste des sportifs de haut niveau, sur la liste des espoirs, tous ceux qui sont professionnels (ce qui est faux car ils seraient plus de 450) et ceux qui ont fait l'objet d'une sanction disciplinaire au cours des trois dernières années. La liste n'est pas publiée et la notification est adressée à chacun par courrier.

Quelles informations ?

Il s'agit d'un agenda mentionnant le lieu de résidence, 365 jours par an, une heure par jour, entre 6 et 21 heures. Ainsi un sportif choisi d'être contrôlé, s'il était soumis à un contrôle, chaque jour entre 6 et 7 heures. Les options de mise à jour sont nombreuses

mais nécessitent un accès à internet. Il est toutefois toléré que le sportif le fasse par SMS en cas de changement inopiné (pour aller dans une autre ville rendre visite à son père hospitalisé, par exemple).

Comment font ceux qui n'ont pas d'ordinateur ?

Ils utilisent des fax et les données sont saisies par du personnel.

Depuis quand ADAMS existe-t-il ?

ADAMS a été mis en service en 2005, mais il ne concernait qu'un groupe très restreint de sportifs. C'est en 2008-2009 qu'il a été « généralisé ».

« Ils seraient environ 450 athlètes français soumis à ce régime draconien »

Quelle sanction en cas d'anomalie ?

L'anomalie est un manquement constaté (pour un contrôle), l'athlète n'étant pas à l'endroit signalé. Un man-

quement est spécifié à l'intéressé par l'AFLD par courrier recommandé avec la mention 1^{er} ou 2^{ème} défaut. Le 3^{ème} manquement est sanctionné par une suspension après transmission du dossier à la fédération concernée.

Y-a-t-il atteinte à la vie privée ?

Non, car c'est une nécessité de la lutte anti-dopage.

Comment les sportifs supportent-ils cela ?

Pas toujours très bien, c'est évident, et de nombreuses protestations ont déjà été formulées.

Les disciplines sont-elles égales ?

Non, le cyclisme est la discipline la plus sévèrement surveillée, en tête des sports individuels. Les sports d'équipe sont moins ciblés puisqu'un seul sportif est désigné pour une équipe.

Le système est-il parfait ?

Non, parce que l'heure est déterminée et les responsables de l'AMA et de l'AFLD ne souhaiteraient plus les respecter. Les médecins savent « faire disparaître les traces ».

Des cas de sportifs connus ?

Ils sont nombreux à avoir fait l'objet d'un manquement mais ils sont peu à avoir atteint la suspension.

Le sportif peut-il déléguer la gestion d'ADAMS ?

Oui, il est même encouragé par ADAMS de confier cela à un responsable administratif... alors que peu de sportifs « individuels » ont un « staff ».

Quel avenir ?

Une panne récente du système, du 13 au 19 octobre, a provoqué l'accélération de la mise en service d'une nouvelle version du logiciel ADAMS, ce qui permettra à la France d'intégrer 550 sportifs dans le dispositif. En cas de panne, les contrôles sont suspendus.

Quels résultats ?

La « peur du gendarme » a probablement un effet, bien que des réserves existent. Aucune étude n'a été faite.

Peut-on aller sur le site ADAMS ?

Oui.

<http://www.wada-ama.org/fr/ADAMS/>

Toutefois, vous ne pourrez pas accéder aux informations relatives à un athlète... informations confidentielles gérées de manière sécurisée et conservées 18 mois (!).

Recul de l'emploi associatif

Epiphénomène ou mouvement durable? Telle est la question. Une étude de Recherches et Solidarité fait le constat d'un recul général de l'emploi au quatrième trimestre 2010 de 0,5%. La tendance s'est confirmée au premier trimestre 2011 avec une baisse de 0,4%. Le sport n'échappe pas à cette diminution avec une baisse de 1,9%.

L'avenir risque de s'assombrir quand on sait que beaucoup d'emplois s'inscrivent dans les différents dispositifs des emplois aidés, et que la tendance est à la diminution des aides, voire à la suppression.

En ce qui concerne le sport, on voit bien que chaque emploi qui veut bénéficier d'une aide, se doit de présenter un profil

de fort engagement du développement à caractère social et éducatif. Le mouvement sportif n'est pas bien préparé à des évolutions aussi marquées, même si beaucoup de clubs, depuis longtemps, jouent un rôle dans le domaine socio-éducatif.

« Le sport n'échappe pas à cette diminution avec une baisse de 1,9% »

L'abandon du DIC maintenu

Le DIC (droit à l'image collective) était un dispositif instauré le 15 Décembre 2004 qui permettait d'exonérer de charges sociales, salariales et patronales, une partie de la rémunération des sportifs professionnels. La suppression anticipée pour le 30 Juin 2010 (loi du 24 Décembre 2000) avait suscité une vaste polémique dont on se souvient encore, les élus de

la Nation et du mouvement sportif étaient divisés sur cette mesure.

L'enjeu était de taille pour les clubs sportifs professionnels dont la partie du budget consacrée à la masse salariale est de loin la plus importante. Il était donc prévisible que des recours juridictionnels se fassent contre l'Etat.

Dans son dernier attendu, la Haute Juridiction ne laisse aucun doute sur le bien fondé de la décision prise, et valide sans nuance la suppression du DIC.

Il semble que la cause soit entendue, car le Conseil d'Etat avait déjà refusé de renvoyer l'affaire devant le Conseil Constitutionnel.



La gouvernance, un effet de mode ?

Sur ce sujet, plusieurs enquêtes fleurissent. On peut d'ores et déjà dire que le mode de gouvernance dans les associations sportives, s'il possède un socle commun au niveau des obligations définies par les statuts et règlements intérieurs, doit prendre en compte leurs spécificités.

Ce que l'on considère comme de bonnes pratiques ne peuvent être appliquées de la même manière. Le point de vue d'Eric-Alain Zoukoua, univer-

sitaire en gestion à l'IAE de l'Université de Tours qui a consacré une thèse à la gouvernance au sein du monde associatif, nous semble assez pertinent : « *la problématique de la gouvernance s'inscrit dans une confrontation entre logique de gouvernance souhaitée par les dirigeants d'associations et logique de gouvernance privilégiée par leurs financeurs publics* ». Chacun peut constater que cette tendance s'alourdit au fil des années ce qui nous interpelle fortement.

Il constate également que ce qui est considéré comme des bonnes pratiques, ne prend pas en compte la spécificité de chaque association : « on ne peut pas aborder la question de la même manière dans une grosse association nationale ayant beaucoup de salariés et dans une petite association de quartier ».

En ce qui nous concerne, nous ramènerons déjà cette problématique à la taille de l'association sportive.

« *une confrontation entre logique de gouvernance souhaitée par les dirigeants d'associations et logique de gouvernance privilégiée par leurs financeurs publics* »

Le droit d'entrée

Il s'agit d'une assez ancienne recette de financement qui permettait, surtout à l'origine, de faire une sélection pour l'entrée d'un membre dans une association. Ce droit était demandé une fois pour toutes et il était dissocié de la cotisation annuelle.

Si cette pratique est peu utilisée de nos jours, elle subsiste encore dans le sport pour quelques clubs très privés.

Ce droit d'entrée alimentait les fonds propres de l'association, il était définitivement acquis par cette dernière, et normalement ne constituait pas une recette d'exploitation. Sur un plan comptable, il est possible de le considérer comme une recette qui serait alors imputée dans la rubrique « autres produits de gestion courante ». Cette possibilité doit répondre à l'objectif de la recette. Le droit d'entrée peut aussi se

concrétiser par un apport en nature, sous la forme de quelques heures de bénévolat, de la mise en relation... De nos jours ce serait une manière concrète de manifester son intérêt pour un projet.

L'initiative doit se concrétiser par un débat au sein de l'association avant de le formuler dans les statuts, si les adhérents souscrivent à l'idée, ce qui est loin d'être acquis !!!

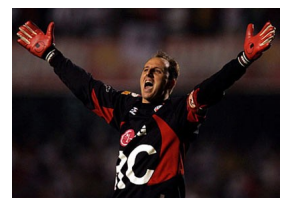
« *subsiste encore dans le sport pour quelques clubs très privés* »

Football insolite !

Rogiero Ceni, gardien de but du club de Sao Paulo (Brésil), vient de fêter son 100^{ème} but, face aux Corinthians, sur coup franc. Comptant par ailleurs 17

sélections nationales, ce goal original tient une comptabilité précise de ses matchs et... de ses buts : 56 coups francs et 44 penaltys.

Néanmoins, nous sommes dans l'incapacité de vous communiquer le nombre de buts encaissés !



Rogiero Ceni



Fais-nous rêver

L'Agence pour l'Éducation par le Sport lance son opération 2011/2012. Créée il y a quinze ans, cette association a pour but de favoriser et développer la dimension socio-éducative et d'aide à l'insertion de la pratique physique et sportive, en lien étroit avec l'État. Depuis 1996 l'Agence a repéré 5.500

projets et en a valorisé 800 en les soutenant financièrement.

Cette nouvelle édition sera mise sous le signe de la proximité dans les territoires, un accompagnement accru, en s'adaptant aux besoins des associations, clubs sportifs... Les projets doivent parvenir

avant le 28 Janvier 2012 en se connectant sur le site : <http://www.apels.org> (rubrique « Fais nous rêver-dispositif »).

Pour obtenir plus de renseignements :
0 825 07 05 05
aspsecretrariat@apels.org

Vers une nouvelle politique de soutien des associations

Il s'agit avant tout que dans un premier temps chaque ville puisse élaborer des critères d'appréciation pour l'ensemble des associations du même domaine, en l'occurrence le sport en ce qui nous concerne.

Il semble que l'idée d'une grille unique pour l'ensemble des associations soit une idée dépassée et qu'une grande majorité de villes se soient orientées vers une approche plus souple qui prévoit un tronc commun regroupant des critères transversaux portant sur la recevabilité du dossier. Quelques exemples : l'ancrage local, la qualité du fonctionnement associatif (démocratique), l'implication dans les dynamiques locales...

Pour éviter de frapper à plusieurs portes pour demander des subventions, la création d'une commission unique d'at-

tribution serait une solution devant conduire à une concertation entre services, ceci serait déjà une première réponse. Mais trouver des outils pour l'aide à la décision est loin d'être suffisant. Une politique associative ne peut se limiter aux seules contraintes budgétaires, il est indispensable que la répartition tienne compte des enjeux du développement local renforçant la contribution du mouvement associatif à la reconstruction des cadres d'épanouissement collectifs.

« qu'il convient de privilégier l'intérêt général »

Si l'on devait résumer l'enjeu de cette nouvelle politique, on pourrait dire qu'il convient de

privilégier l'intérêt général qui doit suppléer ce que l'on a communément l'habitude d'appeler « le fait du prince ».

Dans cette nouvelle approche le mouvement sportif a tout à gagner. Elle évitera des distorsions dans le montant des subventions attribuées qui ne sont guère explicables, et sont de nature à décourager les petites associations qui ont des peines à comprendre le fonctionnement des attributions.

Au niveau de notre département, le sujet n'a pas été abordé à l'occasion de la première réunion des services des sports et des élus. Le CDOS proposera une prochaine rencontre qui puisse permettre aux villes qui le désirent la mise en place d'outils sur des critères communs qui sont relativement faciles à élaborer dans le sport.

Accident du travail du bénévole

Les associations doivent répondre des risques encourus par leurs bénévoles dans l'exercice de leur fonction. Elles peuvent donc souscrire une assurance volontaire prévue par le Code de la Sécurité Sociale. Il suffit de s'adresser à sa CPAM pour se procurer un formulaire d'adhésion à l'assurance volontaire des bénévoles

(cerfa n°6°-3996 ou n°S6104) également téléchargeable sur le site www.ameli.fr.

L'accident doit s'être produit uniquement sur le lieu d'exercice de l'activité ou de la mission. L'assurance peut également couvrir le trajet d'aller et retour entre le lieu de travail ou le domicile et le siège de

l'association ou le lieu des activités.

Cette disposition date du 20 octobre 1994, décret n°94-027 pris en Conseil d'État. Le montant des cotisations trimestrielles varie selon l'activité exercée par le bénévole et le risque encouru.



La Nuit du Sport Val-de-Marnaise 2012

Pour 2012, la Nuit du Sport change un peu de nom et devient la Nuit du Sport Val-de-Marnaise pour mieux s'identifier au milieu des nombreuses Nuits du Sport qui se déroulent un peu partout. Elle aura lieu le Lundi 30 Janvier, à l'Espace Jean-Marie Poirier de Sucy-en-Brie qui nous fait l'honneur de nous accueillir pour la cinquième édition de notre manifestation.

Cette année, les récompenses seront de nouveau attribuées à des clubs au vu du succès que ce thème a remporté l'an dernier. Quatre thématiques ont été retenues : les clubs les plus dynamiques, les clubs mettant en place des actions de type

social, les clubs orientés santé, et les clubs ayant eu un Champion de France de moins de 18 ans.

Comme chaque année, les récompensés vont être prochainement sélectionnés à partir des propositions des comités départementaux que nous encourageons vivement à nous répondre pour valoriser l'investissement de leurs clubs et bénévoles. Les récipiendaires de l'an passé nous ont témoigné le plaisir qu'ils avaient eu à assister à cette soirée et à être mis à l'honneur. Cela nous a beaucoup touchés, nous tenions à renouveler l'expérience. Cette soirée mettra également à l'honneur un sportif, un

entraîneur et un dirigeant bénévole pour les prix départementaux du Fair-Play, ainsi que des bénévoles de Sucy pour les prix de la ville.

La partie spectacle sera assurée par des sportifs de haut niveau pour émerveiller petits et grands. Au programme: du rock acrobatique, un numéro de main à main, du twirling bâton, un numéro de sangles aériennes et de la gymnastique.

Cette soirée s'annonce haute en couleur et l'ambiance conviviale qu'on lui connaît sera sans aucun doute de nouveau au rendez-vous, nous n'attendons donc plus que vous!



**LA NUIT DU SPORT
VAL-DE-MARNAISE 2012**
CINQUIÈME ÉDITION

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE
M. PIERRE DARTOUT PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
M. CHRISTIAN FAVIER PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE LUNDI 30 JANVIER 2012
À 19H00
ESPACE JEAN-MARIE POIRIER
SUCY-EN-BRIE

**REMISE DE RÉCOMPENSES
SPECTACLE ET BUFFET**

ESPACE JEAN-MARIE POIRIER - 1, ESPLANADE DU 18 JUIN 1940 - 94370 SUCY-EN-BRIE

BULLETIN RÉPONSE

Réponse obligatoire avant le 23 Janvier 2012

Nom : _____ Club ou Comité : _____

Tél : _____

Nombre de personnes : _____

Assistera au buffet : Oui Non

Colloque Sport-Santé

Dans la continuité de ses actions Sport-Santé menées en étroite collaboration avec le Dr. Pierre BILLARD, médecin référent à la DDICS 94, le CDOS organise en début d'année un nouveau colloque qui fait suite à celui qui s'est déroulé le 23 novembre 2010 au Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil.

Cette nouvelle édition aura lieu le mardi 17 janvier à l'amphithéâtre du STAPS-Centre Duvauchelle à Créteil dès 20h00, et aura comme thème central le surpoids et l'obésité. À l'image de l'année dernière, deux disciplines sportives seront présentées, puis le cardiologue Jean-Louis BUSSIERE interviendra pour présenter les risques cardio-vasculaires à la reprise de l'activité physique et

sportive. Ces interventions seront suivies d'une présentation de l'atelier « Manger mieux, bouger plus, des plaisirs qui s'apprennent » mené par le service études et évaluation de la Direction de la Promotion de la Santé du Conseil Général avec le Dr. Jeanne BOUCHER. En troisième partie, Thierry MAQUET, Enseignant chercheur à la division Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives de l'université Paris XII, interviendra pour parler des problématiques liées à « l'après-atelier » et aux moyens à mettre en œuvre pour accueillir ce public cible. Enfin le CDOS présentera les mises à jour de son moteur de recherche qui référence, entre autres, les associations qui peuvent accueillir les enfants et adultes

souffrants d'obésité et autres pathologies chroniques.

Comme l'an passé, les médecins généralistes et kinésithérapeutes du département seront invités à ce colloque, mais cette année nous invitons également les associations sportives à y participer afin de pouvoir échanger sur les différents dispositifs mis en place et de permettre un contact direct avec les acteurs de la santé pour établir la triangulaire que le CDOS cherche à créer entre le mouvement sportif, les acteurs de la santé et les pratiquants -patients.

L'invitation et de plus amples détails sur cette initiative vous seront donnés prochainement.



« Cette nouvelle édition aura lieu le mardi 17 janvier [...] et aura comme thème central le surpoids et l'obésité »

Enfin un vélodrome couvert en Ile-de-France

Cet équipement avait été prévu pour l'organisation des J.O à Paris en 2012. En dépit de l'échec de notre candidature, l'Etat et la Région ont décidé de poursuivre la réalisation des grands équipements sportifs figurant dans le dossier.

Ce vélodrome qui sera édifié à St Quentin en Yvelines comprendra une piste de BMX , sport devenu olympique depuis

2008. La révision du CPER (contrat de projet) est intervenue le 23 Juin dernier, intégrant ce nouveau sport.

Cet équipement permettra d'accueillir l'organisation de compétitions de niveau national et international (championnat d'Europe et du Monde). En outre le vélodrome disposera d'une surface de 2.000 m² de bureaux pour permettre le

transfert du siège de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) et du Pôle France. Un hébergement de 60 chambres est prévu à cet effet, sans oublier une restauration.

Dans le projet figure également l'accueil d'événementiels culturels (concerts et spectacles) et professionnels (salons et séminaires) de façon ponctuelle.



**AU DOS, COUPON RÉPONSE À DÉCOUPER
POUR LA NUIT DU SPORT**

Colloque Européen sur le bénévolat

A l'initiative du Conseil Général, un Colloque Européen sur le bénévolat s'est tenu les 21 et 22 octobre à la Maison Départementale des Syndicats de Créteil en présence de nombreux participants.

Dans son introduction politique aux débats, Simone Abraham-Thisse, Conseillère Générale Déléguée chargée des projets et financements européens, a d'emblée voulu pointer les manquements de la politique européenne : « *en dépit d'un objectif d'ouverture, d'épanouissement culturel, de croissance économique partagée et de garanties humanitaires et sociales, l'Union Européenne reste encore bien éloignée de l'Europe sociale et solidaire que nous souhaitons. L'un des derniers exemples en est la diminution drastique, voire scandaleuse, du programme européen d'aide aux démunis* ».

Plusieurs thèmes ont été abordés :

- Situation et enjeux du bénévolat en Europe.

- Vers de nouvelles formes d'engagement bénévole.
- Les bénévoles, acteurs de la vie politique, sociale et économique.
- La reconnaissance du bénévolat en Europe.

Intervenant en conclusion des débats que nous ne pouvons pas résumer dans cet article sous peine d'oublier peut-être l'essentiel, Didier Guillaume, Vice-président chargé de la démocratie participative et de la vie associative, a fait part de sa conviction que « *les solidarités, qu'elles soient nationales, européennes ou locales, se conjuguent et s'additionnent au lieu de se substituer les unes aux autres* ».

A l'issue des débats, les participants ont adopté à l'unanimité une motion en vue d'interpeller les institutions européennes autour de deux exigences principales : la reconnaissance du rôle des bénévoles dans l'accompagnement des missions de bien commun, et la valorisation des compétences acquises par l'expérience à travers le bénévolat. La motion comporte

également un certain nombre de revendications autour du statut, de la formation, du renforcement des dispositifs de soutien et des aides financières européennes. Un autre vœu a été adressé au Conseil des Ministres de l'Agriculture, à la Commission Européenne et aux gouvernements et ministres de l'Union européenne, et a également été adopté. Les participants au colloque demandent instamment que non seulement on revienne sur la décision de réduire le programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD), mais que celui-ci soit maintenu, sinon développé, sécurisé et pérennisé financièrement.

Vous trouverez tous les C.R de ce colloque sur le site du Conseil Général.

En parallèle de ce colloque, le mouvement sportif doit savoir que le soutien aux activités sportives et physiques a été largement évoqué au Congrès des CROS et des CDOS dans le cadre européen, voir notre numéro précédent.



« les solidarités, qu'elles soient nationales, européennes ou locales, se conjuguent et s'additionnent au lieu de se substituer les unes aux autres »

Un centre du sport Français

Le CNOSF désire disposer d'un centre du sport sur un espace d'au moins 600 hectares. Il regrouperait les sièges de toutes les fédérations, offrirait un centre de recherche, des équipements et une université du sport. Ce projet comporterait un financement public-privé, devrait donner lieu à un appel

à candidatures des territoires, même si la région Ile-de-France semble la plus destinée à accueillir ce « sportland ». Le projet doit être validé par le prochain conseil d'administration et remis aux candidats à l'élection présidentielle début 2012.

Sans vouloir être pour ou contre, il est difficile d'imaginer que dans la conjoncture économique actuelle, dont on ne connaît pas du tout les suites, un projet de cette dimension puisse voir le jour dans les prochaines années, à chacun d'apprécier...



Forum du sport Yvelinois

C'est à l'Hôtel de Ville de Versailles que le CDOS 78 organise son premier forum, le samedi 10 décembre qui rassemblera tous les acteurs du sport du département. Il abordera trois

thématiques :

- Handicap et vivre ensemble,
- Acteurs de la vie associative,
- Sport et développement durable.

Nous souhaitons que cette première suscite l'intérêt qu'elle mérite.



La FSGT rétablie dans ses droits

« La FSGT regrette les pressions de la direction des sports du ministère »

C'est dans un communiqué de presse du 3 Novembre que la FSGT annonce qu'une rencontre avec le Ministre des Sports, David Douillet, a permis de mettre fin au conflit dont nous nous sommes fait l'écho dans notre numéro précédent du mois de Novembre.

Le communiqué conclut que : « La FSGT regrette les pressions de la direction des sports du ministère qui conduisaient

à une violation des libertés publiques. Elle souhaite qu'à l'avenir les rapports entre les fédérations sportives et l'Etat soient basés sur de la co-construction des politiques publiques et non pas sur une tutelle exacerbée. Notons d'ailleurs la forte contradiction entre l'augmentation incessante des contraintes imposées aux fédérations et la baisse constante des moyens qui leur sont attribués : moins 7% de

subventions pour la FSGT en 2011, et moins 54 % pour le sport pour tous sur le projet 2012 »

Sur ce dernier chiffre nous restons très dubitatifs et nous espérons que malgré la crise, il ne s'agit que d'une mauvaise information. Nous devons attendre le projet de budget 2012 pour en savoir plus, car ce serait un coup très dur pour le sport tout court.

Création du comité stratégique

Comme il l'avait annoncé, le Ministre des Sports, David Douillet, vient de créer le Comité Stratégique International.

L'objectif de ce nouvel organisme est d'accompagner les candidatures et les organisations de grands événements interna-

tionaux, ainsi que la candidature de français à des postes au sein des structures internationales. Rattachée au CNDS, ce Comité est composé du Ministre des Sports (et de l'ensemble des compétences du ministère), du Président du CNOSE, des élus français au CIO

(actuellement Jean-Claude Killy et Guy Drut), de français élus dans les instances internationales, mais aussi de représentants des Collectivités Territoriales et du monde des entreprises (généreuses ?).



David Douillet

La potion magique de Noah

La personnalité préférée des français s'est distinguée par des propos surprenants publiés par le journal *Le Monde* (qui doit faire face à plusieurs plaintes en Espagne dont une du FC Barcelone).

Que dit Noah ? « Aujourd'hui, le sport c'est un peu comme *Astérix aux Jeux Olympiques* : si tu n'as pas la potion magique, c'est difficile de gagner. Et ceux qui ont la potion, ce sont les Espagnols ». Et de

poursuivre : « Arrêtons l'hypocrisie. Il faut bien sûr respec-

« La meilleure attitude à adopter est d'accepter le dopage »

ter la présomption d'innocence, mais plus personne n'est dupe. La meilleure attitude à

adopter est d'accepter le dopage. Et tout le monde aura la potion magique ».

Nous ne nous prononcerons pas, ce n'est pas notre rôle et nous n'en avons pas envie, mais nous ne doutons pas que les éducateurs apprécieront. C'est aussi la poursuite d'un match, à distance avec David Douillet, Ministre des Sports. Enfin, c'est réduire le sport à quelques stars !



Yannick Noah

CIO : Séminaire pour villes candidates

Constatant que de plus en plus de villes (crédibles) étaient réticentes à se porter candidates pour les prochaines échéances olympiques, d'été comme d'hiver, le CIO a proposé un séminaire sur « la candidature ».

En présence des derniers élus

(Londres, Sotchi et Rio), le Président Jacques ROGGE s'est félicité du succès de l'initiative : 85 personnes représentant 25 pays. Ce colloque s'est tenu avant un autre séminaire destiné aux candidats aux JO 2020 : Bakou, Doha, Istanbul, Rome, Madrid et Tokyo. Si les Américains

étaient les plus représentés, les Français étaient absents. Il est vrai que les derniers échecs dont celui d'Annecy n'encouragent pas une collectivité à investir dans cette course où il est difficile de faire la part des choses entre l'échec (battue par meilleur) et le handicap d'appartenir à la vieille Europe.



Jacques Rogge

TAS, Tribunal Arbitral du Sport

Le TAS vient d'invalider la mesure qui consistait à interdire la sélection pour les Jeux Olympiques d'un athlète sanctionné pour dopage lorsque sa peine était purgée. Ainsi, il est allé à l'encontre de son organisme de tutelle, le CIO, comme nous l'avons expliqué le mois dernier.

Son siège est à Lausanne, au Château de Bèthusy et son président est, depuis 2011, l'avocat australien John Coates. Le Tribunal Arbitral du Sport a été créé en 1984 pour trancher les litiges juridiques dans le sport. Ces litiges sont

généralement commerciaux (contrats de sponsoring) ou disciplinaires et donc principalement liés au dopage. Son fonctionnement a été profondément remanié en 1994 (convention de Paris).

Un athlète, un club, une fédération, un organisateur, un sponsor peuvent saisir le TAS. Les procédures se feront en français ou en anglais. Le TAS se base sur les règlements olympiques et fédéraux. Il délivre une sentence. Il est également souvent sollicité pour un « avis consultatif ». Comme dans les autres tribunaux, les avocats

peuvent assister un « client ». Les procédures sont parfois lentes, mais c'est davantage par prudence que par manque de moyens car le TAS est de plus en plus sollicité. Il n'est pas anormal qu'une procédure dépasse 12 mois ! La procédure a un coût mais il est modeste et pris en charge par le demandeur avant le jugement. Les procédures sont confidentielles, seuls les arbitrages sont rendus publics, sauf avis contraires des intéressés. Mais les archives deviennent accessibles après x années.

« Le TAS vient d'invalider la mesure qui consistait à interdire la sélection pour les Jeux Olympiques d'un athlète sanctionné pour dopage »

L'AMA tacle l'Angleterre

L'AMA vient de dénoncer le non respect des règles du Code Mondial Antidopage par les prochains organisateurs des Jeux Olympiques.

« la charte britannique vient d'être invalidée par le TAS »

En cause l'exclusion des Jeux des athlètes sanctionnés pour un contrôle positif et qui ont purgé leur sanction. Cette disposition inscrite dans la charte britannique vient d'être invalidée par le TAS qui considère qu'il s'agit d'une double peine, au grand soulagement du Comité Olympique Américain.

Cette fois, c'est le Président de l'AMA, John Fahey, qui monte au créneau dans cette suren-

chère de déclarations, véritable cacophonie qui ne peut que pénaliser les efforts entrepris.

Toujours est-il que l'Angleterre devra, comme le CIO, se mettre en conformité avec le « Code Mondial », condition sine qua none pour organiser des Jeux Olympiques....



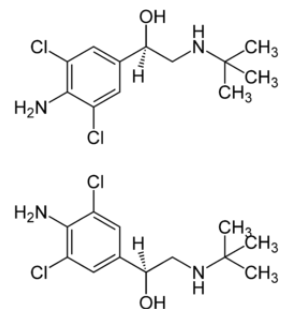
L'AMA et le clenbutérol

Prolixe, l'Agence Mondiale Antidopage se dit préoccupée par la prolifération du clenbutérol utilisé par certains pays pour l'alimentation du bétail, et envisagerait des « contrôles de sécurité alimentaire » dans

les pays organisateurs de grandes compétitions sportives.

Complétant une déclaration antérieure, l'AMA justifie le faible nombre de dépistages d'EPO pour des raisons finan-

cières, le coût de la détection de l'EPO doublant le coût du contrôle !



AMA : Selon le directeur, on n'attrape que les simples

David Howmann, le Directeur Néo-Zélandais de l'AMA, fait un constat amer de la lutte antidopage avec un sens aigu de la pédagogie en annonçant que « les contrôles n'at-

trapaient que des simples » ! Il a jugé « pathétique », le nombre de détections d'EPO : 36 cas de positivité sur les 258 267 analyses en 2010.

Il considère qu'un autre défi consiste à sanctionner les médecins, les entraîneurs, « l'entourage » des athlètes, etc... Fin de citation !



David Howmann

Les Echos 94

Un Val de Marnais honoré par la FNOMS

Nous avons eu le plaisir d'apprendre que notre ami Claude Thuillot, co-fondateur du CDOMS 94 (Comité Départemental des Offices Municipaux des Sports), et président de 1992 à 2005, a été honoré par la remise des palmes d'or du bénévolat, promotion 2011 de la Fédération Nationale.

Cette distinction lui a été décernée en récompense des services rendus à la cause du sport en général et de l'éducation physique et sportive des jeunes en particulier. Son engagement a commencé en 1970 comme dirigeant de l'USF (Union Sportive Fontenaysienne) et il exerce toujours des responsabilités à Fontenay sous Bois où il réside.

Cette nouvelle récompense s'ajoute à sept autres qui lui ont été décernées en tant que bénévole. Nous lui adressons toutes nos sincères félicitations.

Les nouveaux mousquetaires du Tennis

Pour une première expérience sur le gazon Anglais, l'équipe du C.T du Plessis Trévise a obtenu une 3^{ème} place aux championnats d'Europe par équipe dans la catégorie des plus de 55 ans messieurs.

Cette épreuve s'est déroulée du 15 au 19 Août dernier à Rochampton, proche du temple de Wimbledon.

L'équipe était composée de : Paul Torre, Max Selig, Noël Favre, Balazs Laszlo et de son capitaine Gaby Fermanian.

Bon Anniversaire

Lors de son assemblée générale du 4 Novembre, le club de tir sportif de Créteil, le plus important du Val de Marne (près de 600 licenciés), a célébré le 38^e anniversaire de sa création

Médaillés Jeunesse & Sport

Nous attirons une nouvelle fois votre attention sur l'importance de faire honorer vos dirigeants et entraîneurs. C'est une façon de leur dire MERCI pour leur dévouement (voir Scoop Septembre, n°216).

Le tennis endeuillé

Michel Condamy, bien connu dans le Val de Marne, nous a quitté après avoir bravement disputé contre la terrible maladie son dernier match, malheureusement perdu.

Il y a quelques jours, Michel a fêté ses 71 ans une dernière fois avec les siens, entouré de ses amis chez Monique Schoepfer au Tennis Club de la Varenne, son fief !

Professeur et joueur de tennis discret, patient et toujours souriant, il laisse une trace indélébile dans les clubs où il a enseigné et joué : VGA, C.S Marne, T.C.S.M et T.C.L.V ainsi qu'à St Brévin où il emmenait sa famille en vacances. Dernière grande figure marquante du tennis départemental, il a rejoint ses copains Jean-Pierre Boffa et Bernard Schoepfer sur un autre court.

Nous sommes nombreux à lui devoir la passion du tennis, Merci l'Ami pour tout ce que tu nous as donné !

Hervé Reicher
Ancien président du TCSM

Escrime

Thérèse Kerlidou et Denis Clavel de l'Espérance de Fontenay sous Bois associés à Pierre Vincent Ruthy de Paris Escrime représentaient la branche professionnelle des éditions. Ils ont remporté au sabre la médaille de bronze par équipe des Championnats de France disputés à Conflans Sainte Honorine les 5 et 6 Novembre.

Toutes nos félicitations aux compétiteurs, à leurs entraîneurs et aux dirigeants de ces deux clubs. Ce titre ne peut que conforter l'idée que le sport en entreprise doit être relancé dans notre département qui en manque cruellement.

Le CDOS était présent...

- Le 4/11, à Créteil : Mise à l'honneur des médaillés des équipes de France Olympique 2011 de lutte—JC.GIRARD
- Le 14/11, à Villejuif : Projections de films et photos de la Rand'Oh 2012—C.LOPES
- Le 17/11, à Champigny-sur-Marne : Conseil d'Administration du Parc Interdépartemental des Sports et de Loisirs Le Tremblay—T.BILLARD
- Le 22/11, à Choisy le Roi : Conseil d'administration du Parc Interdépartemental des Sports de Choisy—W.LEGUY
- Le 24/11, à Choisy le Roi : Fête des lauréats et des clubs d'Equitation—W.LEGUY, JC RAOULX, J. CELERIER, JC.GIRARD et C.LOPES
- Le 25/11, à Pantin : Inauguration des nouveaux bureaux du CDOS 93—W.LEGUY
- Le 26/11, à St Maur : Assemblée Générale du C.D de Cyclotourisme — JC RAOULX
- Le 29/11, à la Préfecture du Val de Marne : Soirée du bénévolat et du Volontariat—C.LOPES et W. LEGUY
- Le 30/11, à Paris 13^{ème} : Assemblée Générale électorale du Conseil Social du Mouvement Sportif—JP HEURTEFEU

CDOS 94

2 rue Tirard
94000 Créteil
Tél : 01.48.99.10.07
Fax: 01.48.99.30.21
Courriel: cdos94@cdos94.org

Retrouvez tous les articles sur www.cdos94.org

Mensuel gratuit—N°ISSN 17614899—Tirage 200 exemplaires

Directeur de la publication : Christian LOPES

Rédacteurs : Alain CHALLANT, Christian LOPES, et Jessica LOPES

Traitement et documentation : Jacques CELERIER, Nathalie LASSOUED, Christian PLAT et Jean-Claude RAOULX.

Sources : Le Figaro, Le Parisien, La Lettre de l'Economie et du Sport...